



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : CULTURE

Direction des Musées – Acquisitions d'œuvres – Demandes de subventions.

Les acquisitions d'œuvres par le musée sont soumises à une procédure particulière. En effet, il est nécessaire pour la Ville d'engager l'acquisition d'une œuvre, avant de pouvoir solliciter une subvention et demander l'inscription de cette œuvre à l'inventaire réglementaire du musée.

La Ville de Dijon a engagé l'acquisition de plusieurs œuvres qui ont vocation à venir compléter les collections des musées, pour une somme totale de 25 037,80 €.

Il s'agit des œuvres suivantes :

- Une huile sur toile de Claude Garache (1930 - 2023), Loing, peinte en 1999

Exposée à la galerie Maeght dès le milieu des années 1960, la peinture de Claude Garache a séduit et intrigué de nombreux contemporains. Ses œuvres figurent dans des collections importantes en France et dans le monde (Centre Pompidou – musée national d'art moderne, musée d'art moderne de la Ville de Paris, Fonds national d'art contemporain, Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence, Musée Cantini à Marseille, musée Picasso à Antibes, MoMA à New York, Art Museum de Cincinnati...).

A la suite de l'acquisition de 2 tableaux de Claude Garache en 2023 (Mayme, 1975, achat ; Justine, 1986, don), le MBA a complété cet ensemble avec l'achat d'une nouvelle toile : Grand Loing, 1999, h/t, 162x130 cm, issue de la collection de l'artiste (gérée par le fonds de dotation Hélène et Claude Garache depuis le décès de l'artiste en août 2023).

Cette toile a été acquise pour un montant de 20.000 €. Cette acquisition est accompagnée d'un don manuel d'un ensemble de peintures, dessins et gravures :

- 1 toile : Couée, 1996 (valeur 10 000 €)
- 1 ensemble de dessins au crayon aquarellé, de fusains et sanguine et 1 porte-folio de 10 gravures (valeur pour l'ensemble 27 100 €)

Cette peinture a été présentée à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté le 12 mars 2024 et a reçu un avis favorable.

- Un ensemble de 9 lithographies avec texte de l'artiste Marc Desgrandchamps (né en 1960), 2020.

Cette acquisition réalisée auprès de l'Atelier Michael Woolworth pour un montant de 5 000 € permet de faire le lien entre les acquisitions récentes de peintures de l'artiste en 2022 (Sans titre, 2020, achat : Sans titre - The Young Mod's forgotten story, 2012, don) et le fonds d'arts graphiques du musée des Beaux-Arts. Elle s'inscrit pleinement dans la politique d'acquisition d'art contemporain autour du regard des artistes portés sur l'histoire de l'art.

Présentée à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté le 21 mai 2024, elle a reçu un avis favorable.

- 4 médailles commémoratives pour les folkloriades et fête de la vigne, en bronze d'après Albert David (1896-1970)

Ces pièces viendront compléter et enrichir le fonds de médailles du Musée de la vie bourguignonne déjà existant.

Le musée conserve par ailleurs dans ses collections depuis 2022, un bas-relief du même artiste, « Marianne vendangeuse » réalisé pour le pavillon de Bourgogne de l'Exposition internationale des arts et techniques de 1937.

Ce lot a été acquis lors d'une vente publique de l'hôtel des ventes Sadde de Dijon pour un montant de 37,80 €

Cette acquisition a été présentée à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté en délégation permanente le 21 février 2024 et a reçu un avis favorable.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de confirmer** l'acquisition par la Ville de Dijon d'une huile sur toile de Claude Garache et d'un ensemble de 9 lithographies de Marc Desgrandchamps au bénéfice du musée des Beaux-Arts, ainsi que 4 médailles commémoratives en bronze d'après Albert David au bénéfice du musée de la vie bourguignonne,
- **d'autoriser** leurs inscriptions à l'inventaire réglementaire du musée ;
- **de solliciter**, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition et les restaurations de ces œuvres ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	